



Commission des dynamiques territoriales

- 222 Développement local en milieu urbain

222 Développement local en milieu urbain - Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/17

Service Chef de file :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans la continuité de la politique de développement local en milieu rural, le Département a décidé en 1996 d'étendre cette politique au milieu urbain. Les inscriptions proposées pour 2016 au titre de cette politique, concernent :

- les actions financées par le biais du fonds de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville et notamment des futurs contrats de ville ;
- la participation départementale au financement du programme partenarial contractualisé avec l'Agence de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS).

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions

Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
2221	I	Développement local urbain	0,00	-*
2222	F	Fonds de développement urbain	280 000,00	353 040,00
2222	I	Fonds de développement urbain	0,00	-*
2223	I	Développement local urbain : Eurométropole de Strasbourg	3 884 132,73	-*
2224	F	Agence de Développement de l'agglomération strasbourgeoise	372 000,00	312 000,00

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

2222 - Fonds de développement urbain

Crédits proposés : 353 040 € en section de fonctionnement.

280 000 € ont été prévus au titre de la cohésion urbaine, et 73 040 € pour le fonds cantonal.

Les crédits sont en grande partie destinés à l'accompagnement des projets des associations et des collectivités ou établissements publics dans le cadre des nouveaux contrats de ville. La loi relative à la ville et à la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, a modifié la géographie prioritaire des quartiers en difficulté et prescrit une nouvelle démarche de contractualisation matérialisée par des contrats de ville.

Ces contrats ont été élaborés de manière partenariale et transversale de juin 2014 à mai 2015. Le département les a signés en juillet 2015, avec de nombreux autres partenaires locaux (Région Alsace, Caisse d'Allocations Familiales, Education Nationale, Pôle emploi, bailleurs sociaux, etc.). Il est à noter qu'un des objectifs de cette contractualisation est d'aboutir à une meilleure mobilisation du droit commun de chacun des partenaires vers les quartiers les plus en difficulté, afin de mieux mettre en cohérence leurs interventions sur des sujets concernant notamment la cohésion sociale, le cadre de vie, le développement économique et l'emploi.

Trois contrats ont été signés, portant sur :

- le territoire de l'Eurométropole et les villes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Lingolsheim et Illkirch-Graffenstaden,
- les communes de Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse,
- la ville de Saverne, nouveau territoire identifié par la loi.

Les contrats englobent l'ensemble des volets de la politique de la ville. Les crédits prévus sont destinés à soutenir des projets innovants, expérimentaux et complémentaires aux actions de droit commun, selon des axes qui répondent aux besoins identifiés des habitants des quartiers et aux priorités départementales.

2223 - Développement local urbain : Eurométropole de Strasbourg

Une enveloppe de 6 millions d'euros sera consacrée au financement de projets dans le cadre d'un contrat de territoire 2015-2016 de l'Eurométropole de Strasbourg qui sera soumis à l'assemblée départementale prochainement.

Le Département fait le choix d'être aux côtés de Strasbourg pour renforcer sa vocation européenne et entend également promouvoir l'équité territoriale et la cohésion sociale en soutenant la réalisation d'équipements publics de proximité dans les communes de l'Eurométropole et au sein des quartiers de la politique de la ville.

Les projets retenus sont destinés à conforter la métropole strasbourgeoise ainsi qu'à améliorer l'accueil des publics rencontrant des difficultés sociales et éducatives, à faciliter l'organisation familiale et mettre à disposition des associations de nouveaux outils d'animation de la vie locale.

Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles, conformément au rapport « BP investissement ».

2224 - Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Crédits proposés : 312 000 €

Le département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat, la Région et plusieurs collectivités locales sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial au sein de l'ADEUS.

Ce programme permet aux partenaires de capitaliser et mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire : observatoires, portail de données, conférences, prospective, analyses des dynamiques territoriales, etc. Ces éclairages contribuent à construire la vision de l'aménagement du territoire du département dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et des grands schémas à venir, et à replacer nos politiques publiques et nos partenariats dans un contexte plus large.

Le programme partenarial comprend également des plateformes techniques d'échanges entre partenaires sur les questions d'actualité et les évolutions réglementaires qui interpellent l'action publique, sur les nouveaux enjeux pour les collectivités et les territoires (transition énergétique, cohésion sociale...).

Enfin, à l'intérieur de ce programme, l'ADEUS réalise des études auxquelles le département attache un intérêt particulier. Pour 2016, le département bénéficiera d'expertises pointues pour alimenter ses politiques publiques : Plan Départemental de l'Habitat, Diagnostic de précarité dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, évolution des populations collégiales sur l'Eurométropole, évolution des modes de vie.

Les crédits proposés sont destinés à la mise en œuvre du programme partenarial 2016, dont le détail sera précisé dans le cadre d'une convention financière à établir au cours du 1^{er} trimestre 2016. Il vous est proposé de donner délégation à la commission permanente pour adopter cette convention pour 2016.

Les efforts de maîtrise budgétaire qui s'appliquent à tous nos partenaires ont conduit à une réduction de 60 000 euros pour l'ADEUS s'appliquant sur le fonctionnement de cet organisme, avec une réduction du nombre d'études dédiées demandées spécifiquement par le Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 222 - Développement local en milieu urbain, détaillées par mode d'action comme suit :

- 2222 Fonds de développement urbain : 353 040 €

- 2224 Agence de Développement de l'agglomération strasbourgeoise : 312 000 €.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY